



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

LEGISLATURE 2016-2021
P.V. NO 06-26.06.2017

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 26 JUIN 2017**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Michel VULLIOUD	Président
Vice-Présidence :	M. Fabrice AUBERT	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur suppléant
	M. Francisco SANCHEZ	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, M. Michel Vullioud, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.
Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
- c) Communications du Président
- d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 52 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bossert Rémy Fazan Alain Matthey Julien Rochat Frédéric
Absents :	MM.	Balestra Thierry Champrenaud Nicolas Maillefer Cyril Monthe Francis

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Procès-verbal de la séance du 24 avril 2017

Ce procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président prie l'assemblée de se lever pour une minute de silence en mémoire de Mme Janine Thalmann, ancienne Syndique de la Commune, récemment décédée.
Suite au dépôt de la motion Reymond, il informe le Conseil que le même texte de motion a été accepté par les Communes du Lieu et de l'Abbaye.

d) Communications de la Municipalité

M. le Président donne la parole à M. Stives Morand Syndic pour les communications de la Municipalité :

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Remerciements incendie au Brassus, dimanche 11 juin 2017

La Municipalité remercie avec sincérité les pompiers et les partenaires sécuritaires qui ont œuvré sans relâche et avec un grand professionnalisme lors de l'incendie qui a ravagé deux immeubles au Brassus.

Dans une période où l'individualisme a tendance à régner en maître, nous sommes particulièrement fiers de pouvoir compter sur des hommes et des femmes motivés qui passent de nombreuses heures au service de la collectivité, en sacrifiant à de nombreuses reprises leurs périodes de loisirs.

Nos vifs remerciements sont également adressés à notre collègue, Monsieur David Piguet qui a, durant le sinistre et après, collaboré étroitement avec la Gendarmerie et l'Etablissement cantonal d'assurance en assurant, notamment, la gestion administrative des adresses des sinistrés. Il a également entrepris, le soir même, des recherches de logements d'urgence. Par la suite, une page « Facebook » a été créée afin de venir en aide aux victimes et Monsieur David Piguet a tenu rôle de modérateur. Au nom du Collège municipal, nous lui réitérons nos sincères remerciements.

Un courrier a été adressé aux gérances immobilières actives à la Vallée de Joux afin de les prier de réserver un bon accueil aux sinistrés, si ces derniers devaient poser leur candidature pour l'obtention d'un logement. Les citoyens de nos 3 communes ont pu contacter le greffe municipal afin d'annoncer le matériel qu'ils pouvaient mettre à disposition des sinistrés. Des propriétaires ont également annoncé des logements vacants sur le territoire communal. Une liste a été établie avec les coordonnées de chacun.

Félicitations

Nous adressons à Mme Cindy Hofmann, Monsieur Guillaume Rochat et Monsieur Brezar Alushaj nos sincères félicitations pour respectivement, l'obtention d'une maturité professionnelle « Economie et Services », d'un CFC de bûcheron et d'un CFC d'agent d'exploitation. La Municipalité est fière du résultat de ces jeunes personnes et elle leur souhaite ses vœux les meilleurs pour la suite de leurs carrières.

Acte Notarié

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a signé les actes suivants :

- Constitution de la Société anonyme VAL TV SA ;
- Cession immobilière et constitution de servitude entre la commune du Chenit, Monsieur Georges Rochat, les époux Florence et Daniel Kolly, et Monsieur Gérald Zooler, concernant le DP 41 de la commune du Chenit, sis à Jolimont.

Hôtel de Ville – Etat d'avancement des travaux

Les travaux ont débuté, ils devraient être terminés fin mai 2018. Un suivi de la traçabilité du bois a été effectué par le Municipal en charge du dicastère des bâtiments communaux ainsi que le responsable de l'exploitation de ces bâtiments. Des visites ont eu lieu en forêt lors des coupes et les lots de bois ont été contrôlés à la scierie. La prochaine étape sera le collage de la charpente qui fera là encore, l'objet d'une visite chez le fournisseur JPF Ducret SA à Orges, entreprise régionale spécialisée dans le « lamellé-collé ». La pose de la charpente est planifiée début août.

La Municipalité apporte un soin particulier aux choix des entreprises réalisant ce chantier. Ce projet réunit une trentaine d'entreprise partenaires, dont 25 sont situées à la Vallée de Joux.

Personnel communal - Engagement

Monsieur Nicolas PENEL a été engagé au 1^{er} juin 2017 en tant que concierge à 80%. Il a repris les activités de l'aile de l'UAPE au Collège Chez-le-Maître, précédemment distribuées à plusieurs personnes. Monsieur Nicolas PENEL est domicilié à Piguet-Dessous au Brassus et il a déjà travaillé pour le compte de la commune du Chenit, tout d'abord comme apprenti « agent d'exploitation » puis comme employé au service des travaux. Nous lui souhaitons, une nouvelle fois, une cordiale bienvenue.

Préavis no 15/2013 – Transformation de la garderie « Les Aristochats »

Les travaux et décomptes relatifs à la transformation de la garderie « Les Aristochats » se soldent comme suit :

Budget selon préavis :	CHF	1'700'000.00
Total des travaux engagés :	CHF	1'832'603.30
Dépassement	CHF	132'603.30

Les travaux extérieurs dont le montant est estimé à CHF 100'000.00 n'ont pas été réalisés et ils feront l'objet d'un nouveau préavis, déposé devant votre Conseil dans le courant de l'automne. Ce document traitera également des problèmes acoustiques des deux salles d'accueil côté route, de la salle de motricité, du bureau d'entretien et du bureau de la direction.

ORPCi Nord-Vaudois

Dans le cadre de la création de la nouvelle Association intercommunale de l'organisation de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, la Municipalité délègue Monsieur Bertrand Meylan pour la représenter au sein du Conseil intercommunal de cette organisation.

Brochures des comptes 2016

Suite à l'utilisation d'un nouveau logiciel de mise en page pour la réalisation de la brochure des comptes 2016, la présentation de ce document a subi quelques désagréments. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser et nous invitons, s'ils le désirent, les Conseillères et les Conseillers communaux à bien vouloir s'annoncer au Greffe municipal afin d'obtenir une brochure des comptes 2016 corrigée.

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Monsieur Jean-Claude BODENMANN du Brassus, le 11 mai 2017 ;
- Madame Cécilia BAZZANELLA du Sentier, le 17 mai 2017

Le traditionnel cadeau leur a été remis et une délégation de la Municipalité s'est déplacée pour leur adresser ses meilleurs vœux.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée – étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

- Mesdemoiselles Amina, Adina et Aida OSMANOVIC à L'Orient.

Pôle Santé Vallée de Joux

La parole est donnée à Monsieur Michel Beetschen, pour la présentation de l'organisation des soins intégrés à la Vallée de Joux.

Prochaine séance du Conseil communal : 25 septembre 2017

M. le Président remercie M. le Syndic et M. Michel Beetschen pour leurs communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir comme suit :

1. Préavis N°8/2017 Gestion - Finances 2016.
2. Elections Commission gestion 2017.
3. Préavis N°9/2017 Remplacement de la fraiseuse à neige VM1400.
4. Elections Commission des Finances.
5. Préavis N°10/2017 Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle association intercommunale de l'organisation de la Protection Civile du district du Jura-Nord Vaudois.
6. Elections Suppléants Commission des Finances
7. Elections Présidence – 1^{ère} Vice Présidence – 2^e Vice Présidence – Scrutateurs – scrutateurs suppléants.

8. Préavis N°11/2017 Piste cyclable. Etape 7, tronçon 4, écoles secondaire –Pré Rond, étape finale. Approbation du plan routier et traitement des oppositions

9. Préavis N°12/2017 Réfection du revêtement de la route du Pont des Scies.

10. Préavis N°13/2017 Changement de la conduite d'eau et de défense incendie vers l'hôpital et changement d'une conduite d'eau dans le quartier de Rivaboux

11. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté tel que proposé, sans avis contraire ni abstention.

1. Préavis no 8/2017 : Gestion – Finances 2016

M. le Président appelle M. Reynold Keusen, Président de la Commission de gestion, à la tribune pour la lecture de son rapport et lui demande s'il souhaite apporter des remarques au nom de sa Commission ?

M. Reynold Keusen répond négativement, étant donné que la Municipalité a déjà répondu par le biais de ses communications.

M. le Président ouvre une discussion :

La parole n'étant pas demandée, il remercie Monsieur Keusen et sa Commission pour le travail effectué tout au long de l'année et le prie de bien vouloir regagner sa place.

Le Président procède à la lecture des comptes en priant les membres du Conseil de poser leurs questions au fur et à mesure de la lecture.

M. Benjamin Masudi N'Tambwe souhaite connaître le solde du compte ordures ainsi que le mode d'alimentation du fonds financement déchetterie cité en page 87.

M. Laurent Reymondin Municipal explique que ce compte doit être équilibré grâce à un fonds de réserve alimenté par les bénéficiaires. Ce fonds a été créé au début de la vente des sacs qui a généré pas mal d'argent au début en raison des stocks vendus. Avant de réviser la taxe ménage la Municipalité attend de fonctionner avec la nouvelle déchetterie. Le solde du compte se monte aujourd'hui à fr. 50'500.-.

En raison de cette question, M. le Président soumet le compte mentionné au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

M. Sébastien Cala s'enquiert, au compte 610 Police, d'un montant de fr. 200'000.- de charges non budgétées, pour quelle raison ?

M. Michel Beetschen Municipal répond qu'il s'agit du décompte de la péréquation, communiqué avec 2 ans de retard, difficile à prévoir.

M. Benjamin Masudi N'Tambwe demande ce qui est prévu au budget 2018 ?

M. Michel Beetschen Municipal n'a pas les informations, le budget 2018 n'étant pas encore établi.

M. le Syndic ajoute que les chiffres seront donnés par l'Etat après les calculs de répartition entre les Communes, il se renseignera auprès de l'Etat pour obtenir plus d'informations pour le budget 2018.

Le compte 610 soumis au vote du Conseil est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Au compte 71 Sécurité sociale et subsides, M. Didier Vaucher souhaite connaître le ratio par rapport aux impôts, combien paie-t-on en pourcentage pour le service social ?

M. le Syndic donne une proportion indicative de 9 millions sur 32 soit approximativement un 30 %, à vérifier.

Les comptes 2016 bouclent par un bénéfice de fr. 34'116.30.

M. le Président ouvre une discussion générale :

M. Jean-Luc Lecoultré cite les comptes 2015 page 43 où étaient indiqués différents ratios, est-ce une volonté de la Municipalité de les avoir supprimés, il souhaiterait qu'ils figurent à nouveau.

M. le Syndic a pris note.

M. Jacques-André Roachat a relevé un commentaire de la Commission des Finances dans son rapport : « nous attirons l'attention du Conseil communal sur la lente détérioration des finances communales » il demande des explications ?

M. Pierre-Olivier Capt Président de la Commission des Finances répond qu'il faut attendre la lecture du rapport de la Commission des Finances avant la réponse.

M. le Président demande à M. Pierre-Olivier Capt Président de la Commission des Finances de monter à la tribune afin de présenter le rapport de la Commission.

Suite à la lecture, il ouvre une discussion :

M. Jacques-André Roachat estime que la phrase citée plus haut ne devrait pas figurer dans ce rapport.

M. Pierre-Olivier Capt informe le Conseil qu'il y aura de grands projets à prévoir pour les écoles, la déchetterie. De 2011 à 2016, nous avons passé de + 5 mios à -5 mios, soit une diminution de fortune de 10 mios. La Commission des Finances a souhaité ainsi attirer l'attention sur la situation générale, il faudra faire des choix.

M. Reynold Keusen partage l'analyse de la Commission des Finances, la marge d'autofinancement a passé de 20 % à 10 %.

Il rappelle que la situation économique est en cause ainsi que la péréquation qui nous péjore.

Il tient encore à préciser que les fr. 2'400'000.- prélevés sur les fonds de réserve ne l'ont pas été pour équilibrer les comptes mais plutôt pour solder certains préavis arrivés en fin d'amortissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet les comptes 2016 au vote du Conseil communal qui les accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 8/2017,

Après avoir pris connaissance :

-des comptes de l'année 2016

-des rapports municipaux

-des rapports de la Commission des finances et de la Commission de gestion

-des réponses de la Municipalité aux questions des commissions de contrôle

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. accepte les comptes communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation

Ami-Napoléon Roachat ainsi que les comptes de pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2016

2. accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016

3. donne décharge à la Commission des finances

4. donne décharge à la Commission de gestion

M. le Président félicite Monsieur Capt pour la gestion de sa Commission et le prie de bien vouloir regagner sa place.

2. Elections Commission gestion 2017

Présentés par les Présidents des groupes respectifs, soit Mme Joëlle Vullioud pour le groupe F3, Mme Micheline Rieben pour le groupe SOC & Alliés et M. Stéphane Reymond pour le groupe UDI, sont élus au bulletin secret à majorité simple, les personnes suivantes :

MM. PIGUET Christophe	F3	35 voix
BUTTET Stéphanie	UDI	33 voix
DENNLER Fritz	SOC & Alliés	33 voix
PIAZZINI Fabrice	SOC & Alliés	33 voix
ROCHAT Eric	SOC & Alliés	32 voix
FAZAN Alain	UDI	31 voix
KAEMPF Daniel	UDI	27 voix

M. le Président félicite toutes les personnes élues et informe le Conseil que M. Christophe Piguët est chargé de convoquer la première séance de cette nouvelle Commission de gestion nommée pour une année, ayant obtenu le plus de voix.

3. Préavis N°9/2017 Remplacement de la fraiseuse à neige VM1400

M. le Président donne la parole à M. Sébastien Cala pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 8 juin 2017 au garage communal au Sentier.

A cette occasion, les membres suivants étaient présents : Mmes et MM. Lecoultré Naomi (SOC & Alliés), Mongiello Anna (UDI), Meijer Arjen (UDI) et Cala Sébastien (SOC & Alliés), Président Rapporteur. M. Dufour Philippe (F3) était excusé.

Lors de cette séance, M. Olivier Baudat représentait la Municipalité et était accompagné de M. Lucien Jaquier, responsable du garage communal. Nous les remercions de leur présence et des réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Renouvellement du parc de véhicules

M. Olivier Baudat a présenté le système de renouvellement du parc de véhicules mis en place par la Commune. L'objectif est avant tout d'éviter d'avoir un imprévu et de se retrouver avec un véhicule en panne durant une longue période. Il faut en effet prendre en considération que plusieurs véhicules, notamment utilisés pour le déneigement, ne sont pas fabriqués en série. Il faut de ce fait attendre plusieurs mois après l'enregistrement de la commande pour obtenir le véhicule souhaité. C'est pourquoi l'équipe technique du garage communal veille à changer les véhicules anciens et prévoir à l'avance quels seront les investissements futurs dans ce domaine. Le remplacement de la fraiseuse VM 1400 semble être le dernier investissement important pour les trois prochaines années.

Fraiseuse VM 1400

Le véhicule concerné par le préavis 9/2017 est une fraiseuse/débardeuse VM1400. Cette fraiseuse/débardeuse, acquise en 1997 par la Commune, a effectué plus de 4'000 heures de travail. Cela représente plus de 200'000 km parcourus dans des conditions difficiles pour le véhicule (neige, froid, sel, etc.) La fiabilité de la VM 1400 a été démontrée au fil des ans ; les seuls problèmes signalés étant quelques pannes électroniques. Cette fiabilité est un des éléments pris en compte pour le choix du nouveau véhicule, qui s'est porté à nouveau sur un VM 1400 de la nouvelle génération. Ce véhicule a la puissance, le format et la robustesse nécessaire pour effectuer les travaux du service communal. La nouvelle VM 1400 a en outre de nombreux autres avantages, et notamment : une fraiseuse avec un déport latéral ce qui rend la machine plus efficace et précise sur certains tronçons de la Commune. De plus, l'épareuse actuellement utilisée en été est adaptable au nouveau véhicule. Enfin, ce véhicule est le moins coûteux des véhicules étudiés (Rolba 500 et VM 1800).

Snow Farming

La Municipalité a décidé de conserver l'ancien véhicule dont la valeur de rachat est assez faible, entre 8'000 et 10'000 CHF. Ce choix s'explique par le fait que l'ancienne VM 1400 sera utilisée pour les JOJ 2020. A cette occasion, les organisateurs doivent en effet assurer un enneigement artificiel. De ce fait, en plus des canons à neige, il a été décidé de mettre en place du « snow farming ». Cette technique, utilisée aux Tuffes (France voisine) et à Davos entre autres, consiste en la constitution d'un important tas de neige, recouvert de copeaux de bois à la fin de l'hiver. A l'automne suivant, les copeaux sont retirés et la neige est utilisée pour recouvrir les pistes de ski de fond. L'ancienne VM 1400 participera à la constitution du tas de neige et permettra de le recouvrir de copeaux de bois.

La décision de la Municipalité de conserver l'ancien véhicule semble parfaitement cohérente puisque, durant la constitution du tas de neige pour le « snow farming », il est probable que la VM 1400 soit également nécessaire au déneigement de la Commune. Le véhicule ne pourra donc pas être en même temps aux deux endroits. De plus, la réalisation du tas de neige pour le « snow

farming » est une procédure qui abîme passablement la fraiseuse, notamment au moment de recouvrir le tas de neige avec des copeaux de bois. De ce fait, il y a un risque important de voir la fraiseuse rencontrer quelques difficultés.

Garage communal

L'acquisition d'un véhicule supplémentaire a amené la Commission à s'interroger sur le garage communal. Il semble en effet que la place de stockage des véhicules soit déjà restreinte. MM. Baudat et Jaquier ont confirmé qu'il n'y avait plus de marge de manœuvre dans le garage communal et que cela demandait d'importants efforts d'organisation. La Municipalité étudie cependant la possibilité d'agrandir le garage communal ou de créer un local supplémentaire derrière la déchetterie actuelle. Cette réflexion va de pair avec le projet de réaménagement de la zone avec la nouvelle déchetterie.

Financement

Dans le plan des investissements, il était prévu une dépense totale de 174'800 CHF pour le remplacement de la fraiseuse. Le préavis proposé par la Municipalité prévoit – une fois l'amortissement extraordinaire de 75'000 CHF prélevé – une dépense de 150'000 CHF, soit un montant total de 225'000 CHF. L'écart entre le plan d'investissement et la réalité du projet a interpellé la Commission. Cet écart s'explique par le fait qu'il était prévu de conserver l'ancienne fraise à neige en plus de l'épareuse. Cependant, l'ancienne fraise n'est pas compatible avec le nouveau véhicule. Cet achat accompagné du choix d'options supplémentaires explique l'écart d'environ 50'000 CHF entre le plan d'investissement et le préavis.

Remerciements

La Commission tient à remercier les membres du service de déneigement des routes qui font un travail exceptionnel durant tout l'hiver et cela dans des conditions difficiles.

Décision

La Commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis 9/2017.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Eric Rochat : on a entendu parler du test du canon à neige, maintenant on parle d'une fraiseuse non vendue, est-ce que les frais seront dans la comptabilité des JOJ 2020 ?

M. le Syndic répond qu'un compte est ouvert pour regrouper ces coûts afin de demander une participation à l'Etat.

M. Jacques-André Rochat pense qu'avec l'acceptation de ce préavis on ne devra pas faire un garage supplémentaire.

M. Olivier Baudat Municipal répond que l'étude du garage suivra suite à une étude de la répartition des places à disposition.

M. Pierre-Olivier Capt trouve gênant de garder à chaque fois les véhicules.

M. Olivier Baudat Municipal confirme que ce choix rendra la Municipalité attentive à ne pas garder un véhicule de trop ou inutilisé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions mentionnées ci-dessous, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 9/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à procéder à l'achat d'une fraiseuse VM 1400

2. alloue dans ce but un crédit maximum de CHF 225'000.00

3. décide de porter la dépense dans le compte 9146.15 à l'actif du bilan sous rubrique

« Mobilier et matériel à amortir »

4. autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 75'000.- dans le compte 9281.41

« Fonds de renouvellement et rénovation – machines et véhicules » et d'amortir le solde en maximum 10 ans par le compte de fonctionnement 421.3313 « amortissement fraiseuse »

5. autorise la Municipalité à emprunter CHF 150'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2016-2021 de CHF 40'000'000.00.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Elections Commission des Finances

Présentés par les responsables des groupes respectifs, les personnes suivantes sont élues au bulletin secret, à la majorité simple :

MM. CAPT	Pierre-Olivier	UDI	35 voix
PIGUET	Isabelle	UDI	33 voix
RIEBEN	Micheline	SOC & Alliés	32 voix
GAUTHIER	Romain	F3	31 voix
PERRIN	Philippe	UDI	30 voix

M. le Président félicite les personnes élues et précise que M. Pierre-Olivier Capt est chargé de convoquer la première séance.

5. Préavis N°10/2017 Adoption des statuts et adhésion à la nouvelle association intercommunale de l'organisation de la Protection Civile du district du Jura-Nord Vaudois

M. le Président donne la parole à M. Frédéric Simond pour la lecture du rapport de Mme Florence Drezet déléguée de la Commune du Lieu à la Commission intercommunale nommée pour l'étude de ce préavis :

La Commission intercommunale représentée par MM. Doris Bonny, convocatrice, Florence Drezet, Rapportrice et Didier Rochat de la Commune du Lieu, Nicolay Frey, Frédéric Simond et Daniel Kämpf de la Commune du Chenit, Joakim Bonny, Hugues Vuilleumier et Bertand Du Bois-dit-Bonclaude de la Commune de l'Abbaye, s'est retrouvée le mardi 30 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de l'Abbaye pour délibérer du préavis concernant l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du District du Jura-Nord vaudois.

Après un tour de table de présentation de 13 personnes au total, le Président, M. Bernard Rochat Municipal du Lieu nous présente les statuts en nous expliquant l'historique.

La Commission étudie les statuts et relève les points suivants :

Article 7 il faut 18 mois de préavis ce qui veut dire qu'il faut envoyer la démission 6 mois avant la fin des 12 mois mais au plus tôt après les 5 ans dès l'approbation des statuts.

M. Bernard Rochat Municipal rajoute que nous sommes, la Vallée, les avant-derniers être formés à ce regroupement.

Article 18 pour la composition du Comité, a valu bien des discussions.

Les représentants de la Vallée sont MM. Bernard Rochat, Municipal du Lieu, et Paul-Claude Rochat, Municipal de l'Abbaye.

Annexe 1 :

La liste des Communes actuelles représente les différentes ORPC du Jura-Nord vaudois ; après la fusion les 73 Communes feront partie de l'ORPC du District Jura-Nord vaudois qui aura son siège à Orbe, mais chaque Commune peut refuser. Les Communes proches d'autres Districts peuvent demander d'être affiliées ailleurs que dans le Jura-Nord vaudois, un découpage correspondant au District sera fait, cela concerne les Communes frontières avec le District voisin.

Pour ce qui est de la participation, le financement se fera par habitant.

La Vallée sera légèrement plus basse qu'aujourd'hui soit fr. 21.- par habitant et ensuite on espère fr. 17.- par habitant. Il nous faut faire une année pour voir le fonctionnement.

Question concernant le matériel de la PC : Mme Sarah Poncet, Commandante PC Vallée de Joux, nous explique que la PC vaudoise attribue le matériel suivant la région, la population, les endroits et les besoins de la PC en matériel.

De ce fait, le nouveau Commandant souhaite uniformiser le matériel pour que chaque CODIR ait ce dont il a braiment besoin, tenue remise au goût du jour avec matériel adéquat pour chaque région. Il faut aussi penser que la PC vient en aide aux sapeur-pompiers d'ou l'équipement approprié qui est primordial.

Aujourd'hui à la Vallée nous comptons 86 personnes astreintes.

D'ici fin juin toutes les Communes seront affiliées à l'ORPC du District Jura-Nord vaudois.

Le 21 septembre lors de la séance pour la mise en place du CODIR (Comité de Direction) l'état-major sera nommé.

En conclusion et considérant que l'activité de la protection civile est un élément sécuritaire de protection de la population, la Commission chargée d'étudier ce préavis vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 10/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1.d'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

2.d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Office Régional de Protection Civile Vallée de Joux, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois

3.conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois, de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association.

M. le Président remercie M. Frédéric Simond pour la lecture du rapport et ouvre une discussion :

M. Benjamin Masudi N'Tambwe pense que ce rapport concerne surtout la Commune du Lieu.

M. Bertrand Meylan Municipal explique que le Président actuel est M. Bernard Rochat, Municipal du Lieu. Pour les représentants, il fallait faire un choix et ce sont les collègues du Lieu et de l'Abbaye qui ont été désignés.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis intercommunal au vote du Conseil qui l'accepte à majorité, avec 2 abstentions et 2 avis contraires à la conclusion 1, 1 avis contraire et 2 abstentions à la conclusion 2 et 2 abstentions à la conclusion 3.

Il remercie M. Frédéric Simond et les membres de la Commission intercommunale pour leur travail.

6.Elections Suppléants Commission des Finances

Sur présentation des responsables de groupes, sont désignés par acclamation les suppléants suivants :

MM. Jean-Luc LECOULTRE	SOC & Alliés
Michel VULLIoud	F3
Stéphane REYMOND	UDI

M. le Président les félicite pour leur élection.

7.Elections Présidence – 1^{ère} Vice Présidence – 2^e Vice Présidence – scrutateurs scrutateurs suppléants

Election du Président

Au nom du groupe UDI, M. Stéphane Reymond présente M. Fabrice Aubert, actuellement 1^{er} Vice-Président. Selon le nouveau règlement, **M. Fabrice Aubert est élu Président** pour l'année à venir à l'unanimité et reçoit les félicitations du Président sortant.

Election du 1^{er} Vice-Président

Au nom du groupe SOC & Alliés, Mme Micheline Rieben présente la candidature de **M. Benjamin Masudi N'Tambwe également élu à l'unanimité 1^{er} Vice-Président**, avec les félicitations du Président sortant.

Election du 2^{ème} Vice-Président

Mme Joëlle Vullioud, au nom du groupe F3, présente **M. Michel Vullioud qui est élu 2^{ème} Vice-Président** à l'unanimité, avec félicitations de M. Fabrice Aubert, qui le remplace le temps de son vote d'élection.

Election de 2 Scrutateurs

Mme Joëlle Vullioud présente M. Alex Meylan, pour F3 et M. Stéphane Reymond présente M. Thierry Rouiller pour le groupe UDI.

MM. Alex Meylan et Thierry Rouiller sont élus Scrutateurs à l'unanimité, avec les félicitations du Président.

Election de 2 Scrutateurs suppléants

M. Stéphane Reymond propose M. Arjen Meijer pour le groupe UDI et Mme Micheline Rieben présente M. Francesco Sanchez pour le groupe SOC & Alliés.

MM. Arjen Meijer et Francesco Sanchez sont élus Scrutateurs suppléants à l'unanimité, avec les félicitations du Président.

8.Préavis N°11/2017 : Piste cyclable. Etape 7, tronçon 4, écoles secondaire –Pré Rond, étape finale. Approbation du plan routier et traitement des oppositions

M. le Président donne la parole à M. Stéphane Reymond pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le mercredi 13 juin 2017 à 17 h 30 à la Salle de la Municipalité. Etaient présents

Mme et MM. Sirna Marylaure, UDI, Frey Nicolas, F3, Schwab Stephan, SOC & A., Simond Frédéric, SOC & A., Reymond Stéphane, UDI, Président confirmé dans son rôle de Rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Baudat Olivier et Reymondin Laurent, accompagnés de MM. Rochat Stéphane et Burdet Marc-André, respectivement Technicien communal et Secrétaire municipal. La Commission remercie tous ces intervenants pour les réponses claires et précises qu'ils nous ont apportées.

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 6 mars 2017, nous avons accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur le préavis 1/2017 traitant du dernier tronçon de la piste cyclable reliant l'école de l'Orient à l'école du Brassus.

Après confirmation auprès des services de l'Etat de Vaud de la conformité et de la légalité de ce projet, une mise à l'enquête publique a été déposée. Au terme de ce délai d'un mois de consultation, quelques citoyens se sont manifestés auprès de nos autorités, ce qui a donné lieu au préavis présenté aujourd'hui devant vous.

Traitement des remarques

Trois remarques ont été adressées par écrit à la Municipalité. Cette dernière a par la suite rencontré individuellement toutes les personnes ayant formulé leurs doléances.

La première de ces remarques, concernant le marquage d'un passage piéton, fera l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat de Vaud, compétents dans ce domaine.

La seconde observation porte sur une demande de constat d'immeuble. Comme à l'accoutumée dans ce genre de transformation, les services municipaux établiront un dossier photographique afin de s'assurer de l'état du bâtiment avant travaux. Ceci afin d'éviter tout litige par la suite.

La dernière remarque traitait des réserves formulées par un propriétaire sur la perte de valeur de son bien immobilier, de la suppression de 3 places de stationnement ainsi que d'un problème de déneigement suite à la création de cette piste cyclable. La Municipalité refuse, à raison, d'entrer en matière sur ces griefs. Premièrement, le futur tracé de la bande cyclable n'a AUCUNE emprise sur la parcelle de ces propriétaires. La Municipalité tolérant à bien plaisir jusqu'à ce jour un parcage des véhicules sur la voie publique. Deuxièmement, au sujet du déneigement, les propriétaires sont tenus de recevoir la neige sur leurs propriétés lors du service hivernal (article 48 de la loi sur les routes). Aucune compensation n'est dès lors envisagée pour ce citoyen.

Traitement des oppositions

Ou, devrions-nous plutôt dire de l'opposition. Je ne pense pas me tromper en pensant que chacun de vous présent ce soir s'est fait une idée précise de la personne contestataire...

Petit saut historique dans le temps, où lors de mon rapport sur le préavis 1/2017 présenté cette année, je vous avais fait part d'un petit grain de sable pouvant enrayer la machine et retarder le début des travaux. Eh bien malgré tous les jours de bise et de grands vents que Maître Eole (Joux) nous a envoyés ce début d'année, ce grain de sable est malheureusement resté confiné à sa place initiale.

Monsieur Gingins et sa fille, propriétaires d'un local commercial situé sur le tronçon, ont déposé une opposition par le biais de leur avocat commis d'office. Leur contestation formulée dans ce courrier adressé à la Municipalité s'inscrit sur la servitude de passage accordée et une partie du terrain de la parcelle commerciale, soit environ 18 m² pris pour le passage de la future piste cyclable. En résulterait, selon les 2 protagonistes, une sensible perte de la valeur immobilière du bien en question, objet de l'opposition.

Afin de traiter cette opposition de manière la plus correcte possible et de respecter tous les aspects légaux en vigueur, la Municipalité a demandé conseil à son avocat. Jusqu'à ce jour, 2 séances ont été conduites conjointement entre les représentants communaux d'une part, Monsieur Gingins et son avocat de l'autre en vue de trouver un terrain d'entente (dictionnaire Larousse : fait de s'entendre, de s'accorder ; compréhension mutuelle, harmonie, concorde. Ceci au cas où la personne concernée devait écouter ce conseil devant ValTV). La principale préoccupation de nos édiles était de parvenir à un accord afin de débiter le processus de travaux au plus vite. Malheureusement, et malgré le fait qu'une proposition financière plus qu'avantageuse pour les propriétaires fut proposée (à savoir clairement bien au-dessus de la valeur immobilière actuelle), ceux-ci ont catégoriquement refusé toutes les offres soumises. De ce fait, et afin de respecter la procédure légale, une demande de levée d'opposition doit être amenée devant le Conseil communal, seul compétent pour statuer et lever ou non l'objection de Monsieur et de Madame Gingins.

Les arguments avancés par la Municipalité pour lever l'opposition sont les suivants :

- a. le bâtiment est situé à l'intérieur des limites de constructions selon le plan d'alignement adopté par le Conseil d'Etat du 9 décembre 1957, la valeur du bien à cette date était déjà impactée par ce plan
- b. une mention de précarité sous forme de convention, suite à l'ouverture du bâtiment pour une porte de garage, a été signée en 1974 et inscrite au registre foncier.

Fort de tous ces arguments, il est dès lors inconcevable d'entrer en matière sur une éventuelle perte de valeur du bien immobilier, objet de l'opposition.

De plus, le projet de trottoir mixte est conforme à la planification routière.

Conclusion

La Commission nommée pour l'étude de ce préavis est unanime quant à l'issue à donner à cette opposition. Il est absolument nécessaire que le bon sens l'emporte. Nous déplorons le fait qu'une seule personne se permette de contrecarrer tous les aménagements permettant de garantir la sécurité des enfants et de tous les piétons, cyclistes se déplaçant le long de cette route très fréquentée, qui précisons-le se situe aux abords d'une école publique passablement peuplée. De

plus, la Commission est d'avis que l'ensemble des trois remarques formulées dans le cadre de l'enquête publique a été correctement traité par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède et au terme de nos discussions, la Commission vous recommande à l'unanimité d'accepter, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les quatre conclusions de ce préavis 11/2017.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 11/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1. de lever l'opposition formulée par Mme et M. Patricia et Patrice GINGINS, selon les propositions de réponses contenues dans le présent préavis**
- 2. de traiter les remarques formulées par M. Pierre-André GOLAY, Mme et M. Gérald ROCHAT et Mme et M. Jeyarasa et Kapilraj JEYAKUMAR, telles que présentées dans le présent préavis**
- 3. d'approuver formellement le projet routier de piste cyclable étape 7, tronçon 4, Ecole secondaire -Pré Rond – étape finale**
- 4. de confier à la Municipalité tous les pouvoirs nécessaires afin de faire approuver le présent projet par les services cantonaux**

Dans la discussion générale :

M. Arjen Meijer demande si les travaux ont du retard, quelle sera leur planning ?

M. Olivier Baudat Municipal répond qu'il faut attendre la fin de la procédure en cours. La planification de ces travaux sera probablement pour l'année prochaine.

M. Laurent Reymondin Municipal précise que les travaux concernant la conduite d'eau vont commencer, ces travaux ne pouvant attendre.

M. le Syndic tient à remercier le Conseil communal pour la confiance témoignée et ajoute qu'il faudra d'abord mettre à l'enquête le projet. La situation est toujours en cours pour pouvoir avoir une séance avec les deux opposants ensemble pour trouver une solution.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

9. Préavis N°12/2017 : Réfection du revêtement de la route du Pont des Scies

M. le Président donne la parole à Mme Béatrice Kunz pour la lecture de son rapport :

La Commission nommée par le bureau le 19 mai 2017 s'est réunie le jeudi 7 juin à 18 h 00 à la gravière de M. Olivier Rochat.

Etaient présents :

Mmes Marianne Oberson SOC & A, Joëlle Vullioud, F3, Béatrice Kunz, SOC & A, M. Eric Duruz, UDI. Etait absent : M. Francis Monthe, UDI.

La Commission remercie M. Olivier Baudat Municipal pour sa présence.

La Commission a pu constater sur place l'état de la route du Pont des Scies. Cette route n'a plus du tout de bitume sur toute sa longueur (500 m) et est donc très abîmée. La dernière réfection complète de la route date de 1976.

Cette voie communale permettant aussi l'accès aux parcelles agricoles n'est quasiment exclusivement utilisée que par les camions et machines de la Gravière.

M. Baudat Municipal nous a présenté les chiffres des sommes versées depuis 1976 par M. Rochat soit environ un total de CHF 128'000.-. En effet, un contrat entre la Commune et le propriétaire a été signé et remis à jour régulièrement pour une taxe sur les m3 sortis de la gravière.

M. RoCHAT faisant une demande de rélargissement de la route pour un croisement plus facile de ses camions s'engage à payer 1/5 des frais (CHF 30'000.-) prévus.

Tout au long des années, le propriétaire de la gravière a contribué au maintien de l'état de la route régulièrement, en y mettant des gravats et du béton lorsque nécessaire.

Nous pouvons imaginer une exploitation de cette gravière d'au moins encore une vingtaine d'années et il nous paraît donc indispensable de refaire cette route. De plus cette dernière doit être entretenue pour l'accès aux parcelles agricoles situées au-dessus de la gravière.

Les travaux demandés devraient être réalisés par une entreprise combière et ce au cours de l'été 2017.

Après discussion de tous ces éléments, la Commission, à l'unanimité, vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 3 conclusions telles que présentées.

M. le Président remercie Mme Béatrice Kunz pour son rapport et ouvre une discussion :

La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 12/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du revêtement du Pont des Scies

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 160'000.00, la participation de CHF 30'000.00 de M. Olivier RoCHAT viendra en déduction de ce montant

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.36 et de l'amortir en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.36

4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 160'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2016-2021

M. le Président remercie la Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

10. Préavis N°13/2017 : Changement de la conduite d'eau et de défense incendie vers l'hôpital et changement d'une conduite d'eau dans le quartier de Rivaboux

M. le Président donne la parole à M. Jean-Luc Lecoultre pour la lecture du rapport de la Commission rédigé par M. Frédéric RoCHAT absent ce soir :

La commission nommée par le bureau en date du 22 mai 2017, s'est réunie à l'Hôtel de Ville du Sentier le lundi 12 juin 2017.

Etaient présents :

Mesdames	Ana Cadau	UDI
	Stéphanie Buttet	UDI
Messieurs	Éric RoCHAT	SOC & A
	Jean-Luc Lecoultre	SOC & A
	Frédéric RoCHAT	UDI,
	Président et Rapporteur	

La Commission remercie Mme Maud Dutel du bureau technique, M. Laurent Reymondin municipal, M. Olivier Baudat était excusé.

Le président ouvre la séance à 19h et donne la parole à M. Reymondin qui nous explique que ces deux objets sont similaires mais distincts et ont été intégrés dans le même préavis. A savoir que la commune compte environ 60 Km de conduite d'eau potable et il bon de savoir également que le canton demande aux communes une réfection de 1 à 2 % de leurs réseaux d'eaux par année.

1. Changement d'une conduite d'eau et de défense incendie vers l'hôpital

Mme Dutel nous explique que l'hôpital est alimenté par une conduite en fonte très âgée et sujette à des fuites, de plus une vanne au niveau de la KIF Parechoc est défectueuse. Cette nouvelle conduite permettra de supprimer des bras morts au niveau des bornes hydrantes N°99 et 100 qui nécessitent de purger ces dernières une fois par mois pour éviter le développement de bactéries qui pourraient nuire à la qualité de notre eau potable.

Les tuyaux en fonte d'un diamètre de 100 seront remplacés par des tuyaux PE d'un diamètre de 160, cette conduite sera tirée au plus droit en limitant le maximum de virages, dans le même temps les bornes hydrantes seront replacées afin de faciliter le travail des pompiers en cas d'intervention, le commandant du SDIS doit donner son accord pour leur emplacement. Le diamètre de cette dernière est augmenté et les BH changées pour pouvoir toucher des subventions de l'ECA.

Si le préavis est accepté, les travaux sont prévus entre août et octobre pour une durée de 1 mois environ.

L'ancienne conduite sera bouchonnée et restera en place, elle restera inscrite sur les plans pour ne pas avoir de surprise lors d'éventuel travaux dans le secteur.

Lors des travaux, l'accès de l'ambulance à l'héliport et aux urgences sera toujours assuré.

2.Changement d'une conduite d'eau dans le quartier de Rivaboux

Durant l'hiver passé, une grosse fuite s'est produite sur la conduite traversant le quartier résidentiel de Rivaboux au niveau de la parcelle N°623 et a dû être réparée. L'écoulement important de cette fuite a causé des dommages chez plusieurs particuliers.

Cette conduite également en fonte d'un diamètre de 100 est aussi âgée comme de nombreuses conduites de notre commune, cette dernière est trop petite selon le plan directeur de notre commune, de ce fait elle sera remplacée par une conduite en PE d'un diamètre de 180, une borne hydrante sera créée selon les directives du commandant des pompiers.

Les travaux sont plus urgents que ceux du projet précédent, car la conduite est en très mauvaise état. Il va être utilisé la méthode du « CRACKING » pour changer cette conduite.

CRACKING : technique qui consiste à introduire dans l'ancien tuyau une filière qui éclate l'ancien tuyau et tire le nouveau tuyau renforcé à la place. Cette technique permet de remplacer un ancien tuyau sans faire de fouille, les seules fouilles à faire seront pour changer les différentes vannes de fermeture des raccordements des maisons.

Vous avez constaté que dans les devis, il n'y a pas de frais de bureau d'ingénieur, car c'est notre bureau technique qui a préparé et va gérer ces deux projets.

Après délibération et au vu de ce qui précède, la commission nommée accepte à l'unanimité les conclusions du préavis N° 13/2017 et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie le lecteur du rapport et ouvre une discussion :

M. Laurent Reymondin Municipal confirme que M. Olivier Baudat Municipal était excusé.

M. Jacques-André RoCHAT est surpris d'apprendre qu'une conduite diamètre 100 peut être remplacée par une conduite diamètre 180.

M. Laurent Reymondin Municipal explique le procédé du « cracking ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 13/2017,

Ouï le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Conduite Hôpital

1.autorise la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau vers l'hôpital

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 190'000.00, le subside ECA viendra en diminution du crédit alloué

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9144.23.1 et de l'amortir en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement compte 810.3311.23.

4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 190'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2016-2021
Conduite Rivaboux

1. autorise la Municipalité à effectuer les travaux de remplacement d'une conduite d'eau dans le quartier de Rivaboux

2. alloue dans ce but un crédit de CHF 150'000.00, l'éventuel subside ECA viendra en diminution du crédit alloué

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9144.23.2 et de l'amortir en maximum 15 ans par le budget de fonctionnement compte 810.3311.28.

4. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 150'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2016-2021

M. le Président remercie le lecteur du rapport, le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

11. Divers et propositions individuelles

M. Didier Vaucher souhaite savoir où en sont les demandes de réalisations d'abris-bus dans la région ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que la Municipalité n'a pas beaucoup avancé dans ces réalisations, les abris-bus sont à la charge de la Commune et ne sont pas dans le budget. Pour les arrêts de la Golisse et des Crêtets, ce sera probablement les chalets JOJ qui seront utilisés. Quant à la ligne de bus, une amélioration sera proposée avec l'aide d'un deuxième véhicule. Les projets sont à l'étude.

M. Jean-Luc Lecoultre propose la mise à disposition de rafraîchissements ou bouteilles d'eau lors des grandes séances du Conseil en été.

M. Pierre-Olivier voudrait compléter le point de remerciements lors de l'incendie au Brassus mentionné dans les communications municipales en y ajoutant l'aide apportée par les voisins avant que les pompiers n'arrivent sur place.

M. Benjamin Masudi N'Tambwe revient sur son intervention à la séance précédente concernant la Rue de la Fontaine à l'Orient, réservée aux Riverains en raison du trafic pendant les travaux. Maintenant les travaux sont terminés. N'y a-t-il pas moyen de changer et accepter une dérogation ? Il regrette que dans un petit village deux rues soient réservées aux riverains alors que ces deux rues sont entretenues par nos impôts. Ne peuvent-elles pas être remises aux villageois ?

M. Olivier Baudat Municipal explique qu'effectivement il est possible à tout moment de mettre des mesures provisoires en informant au préalable le Voyer.

Par contre, les mesures légalisées et validées par le Canton ne seront pas changées. Il est vrai que tous les contribuables participent mais ces deux rues ne peuvent pas être utilisées pour de grands trafics de circulation.

Mme Nathalie Blondel emprunte le Marchairuz tous les jours et est effarée par l'importante circulation venant de France. Est-il possible d'envisager un changement de priorité ?

M. Olivier Baudat Municipal confirme qu'il y a quelques carrefours délicats sur la Commune. Une étude a été demandée, sans résultat apportant une solution mais c'est un point à traiter à l'avenir.

M. Philippe Perrin revient sur le sujet des routes, demande où doit-il s'adresser pour obtenir le panneau « Riverains autorisés » pour la route de l'étang du Campe qui n'est pas non plus une route qui peut subir une grande fréquentation de circulation ?

M. Olivier Baudat Municipal explique que les routes sont classifiées. La route du Campe a un panneau limitant les poids des véhicules à 2 tonnes et doit rester ouverte pour les exploitants agricoles. Cette route n'est pas dense en habitations. Elle ne sera pas refaite pour le moment, c'est un choix ; toutefois, M. Philippe Perrin peut adresser une demande à la Commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt sa dernière séance à 22 h 20 en faisant part du plaisir qu'il a eu dans sa tâche de présidence, il remercie chaque Conseillère et Conseiller pour son engagement ainsi que les membres du Bureau, la passation des pouvoirs est fixée au 30 juin prochain.

Il souhaite à tous de belles vacances.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Michel Vulpoud

La Secrétaire :

Paulette Reymond

